

| | | |
|---|------------------------------------|--|
| Material group | 6708 | Page 1 sur 17 |
| Nom du produit | ALTIPLANO DAM^{Tec} | Mai 2017 |
| Fiche de données de sécurité conforme à la réglementation de l'UE 1907/2006 tel qu'amendé | | Se substitue à la fiche de Novembre 2016 |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Altiplano DAM^{Tec}

Révision : les sections contenant une révision ou de nouvelles informations sont marquées d'un ♣.

♣SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1. **Identificateur de produit** **Napropamide 400g/kg + Clomazone 35g/kg WG**
- Nom commercial** ALTIPLANO DAM Tec
AMM n°2150007
- 1.2. **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Peut être utilisé uniquement comme herbicide.
- 1.3. **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité** **CHEMINOVA AGRO France S.A.S.**
19 Bd Eugène Deruelle
69003 LYON
Tel 04 37 23 65 70
Fax 04 76 71 08 46
CheminovaAgroFranceSAS@fmc.com
- 1.4. **Numéro d'appel d'urgence** Centre antipoison :
Paris : 01.40.05.48.48
Lyon : 04.72.11.69.11
Marseille : 04.91.75.25.25
Lille : 03.25.81.28.22
- Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi
- Pour les situations de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident: pour tous les pays sauf USA +1 703 / 527 3887 (CHEMTREC - Collect)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1. **Classification de la substance ou du mélange** Voir section 16 pour consulter le texte intégral des phrases de risque et des mentions de danger.

| | | |
|-----------------------|--|---------------|
| Material group | 6708 | Page 2 sur 17 |
| Nom du produit | ALTIPLANO DAM ^{1^{ec}} | Mai 2017 |

| | |
|--|---|
| Classification CLP du produit selon le règlement 1272/2008 tel qu'amendé | Risques pour l'environnement aquatique: chroniques, cat. 1 (H410) |
| Classification OMS | Classe U (Peu probable de présenter un risque aigu si utilisation normale) |
| Dangers pour la santé | Des risques graves pour la santé ne sont pas attendus. Cependant, le produit doit toujours être traité avec le soin habituel destiné à la manipulation de produits chimiques. |
| Dangers pour l'environnement | Le produit est très toxique pour les organismes aquatiques. |

2.2. **Éléments d'étiquetage**

Selon le règlement UE 1272/2008 tel qu'amendé

Identificateur de produit **Napropamide 400g/kg + Clomazone 35g/kg WG**

Pictogrammes de danger (GHS 09)



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres mentions relatives au danger
EUH208

Contient de la benzothiazolinone. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données sécurité disponible sur demande.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Autres mentions

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.

SPe3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

DÉLAI DE RENTRÉE : 6 heures en application de l'arrêté du 12 septembre 2006.

| | | |
|-----------------------|-------------------------------------|---------------|
| Material group | 6708 | Page 3 sur 17 |
| Nom du produit | ALTIPLANO DAM ^{tec} | Mai 2017 |

- 2.3. **Autres dangers** Aucun des ingrédients de ce produit ne répond aux critères qui définissent les produits PBT ou vPvB.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- 3.1. **Substances** Ce produit est un mélange, pas une substance.
- 3.2. **Mélanges** Voir section 16 pour consulter le texte intégral des phrases de risque et des mentions de danger.

Le produit est une suspension de microcapsules poreuses qui contiennent les ingrédients actifs napropamide et clomazone.

Substance active

| | |
|---------------------------------|--|
| Napropamide | Contenu : <45% p/p |
| Nom CAS | Propanamide, N,N-diethyl-2-(1-naphthalenyloxy)- (9CI) |
| N° CAS | 15299-99-7 |
| Nom IUPAC | N,N-Diethyl-2-(naphthalen-1-yloxy)propanamide (RS)-N,N-Diethyl-2-(1-naphthalenyloxy)propionamide |
| Nom ISO / Nom UE | Napropamide |
| N° CE (N°EINECS) | 239-333-3 |
| N° index UE | Aucun |
| Poids moléculaire | 271.4 |
| Classification CLP du composant | Risques pour l'environnement aquatique: chroniques, cat. 1 (H410) |
| Clomazone | Contenu : <5% p/p |
| Nom CAS | 3-Isoxazolidinone, 2-[(2-chlorophenyl)methyl]-4,4-dimethyl- |
| N° CAS | 81777-89-1 |
| Nom IUPAC | 2-(2-Chlorobenzyl)-4,4-dimethyl-1,2-oxazolidin-3-one 2-(2-Chlorobenzyl)-4,4-dimethylisoxazolidin-3-one |
| Nom ISO | Clomazone |
| N° CE (N°EINECS) | Aucun |
| N° index UE | Aucun |
| Poids moléculaire | 239.7 |
| Classification CLP du composant | Toxicité orale aigue: Catégorie 4 (H302) Toxicité par inhalation aigue: Catégorie 4 (H332) Dangers pour le milieu aquatique, aigu : Catégorie 1 (H400) chronique : Catégorie 1 (H410) |

Ingrédients à déclaration obligatoire

| | Contenu (% p/p) | N° CAS | N° CE (N° EINECS) | Classification *=Classification harmonisée |
|---|--------------------|-------------|----------------------|---|
| Kaolin | 15 - 20 | 1332-58-7 | 310-194-1 | Aucune |
| Condensat de Sodium alkylnaphtalènesulfonate-formaldéhyde | 5 - 10 | 577773-56-9 | Aucun | Irrit. Oculaire 2 (H319) |
| Condensat de sodium naphtalènesulfonate-formaldéhyde | 5 | -- | Aucun | Irrit. Oculaire 2 (H319) |
| Sodium 2-[methyloléoylamino]-ethane-1-sulphonate | 1 - 5 | 137-20-2 | 205-285-7 | Dom. Oculaire 1 (H318) |
| Nitrate de sodium Reg. no. 01-2119488221-41 | 1 | 7631-99-4 | 231-554-3 | Ox. Sol. 3 (H272) * Tox. Aigue 3 (H301) * Irrit. Oculaire 2 (H319) Aquatique Aigu 1 (H400) * |

| | | |
|-----------------------|-------------------------------------|---------------|
| Material group | 6708 | Page 4 sur 17 |
| Nom du produit | ALTIPLANO DAM ^{1ec} | Mai 2017 |

♣SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

| | |
|---|---|
| 4.1. Description des premiers secours | En cas d'exposition, ne pas attendre que les symptômes se développent. Commencez immédiatement les procédures recommandées ci-dessous. |
| Inhalation | En cas d'inconfort, retirer immédiatement de l'exposition. Cas légers: Garder la personne sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent. Cas graves: Consulter immédiatement un médecin ou appeler une ambulance. |
| Contact avec la peau | Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si des symptômes se développent. |
| Contact avec les yeux | Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau ou une solution oculaire, en ouvrant parfois les paupières, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de trace de produit chimique. Enlever les lentilles de contact après quelques minutes et rincer à nouveau. Consulter un médecin si l'irritation se développe. |
| Ingestion | Laisser la personne exposée se rincer la bouche et boire plusieurs verres d'eau ou de lait, mais ne pas provoquer le vomissement. Si des vomissements se produisent, laisser la personne se rincer la bouche et boire des liquides à nouveau. Consulter immédiatement un médecin. |
| Principaux symptômes et effets, aigus et différés | Possible irritation |
| 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires | Une attention médicale immédiate est requise en cas d'ingestion. Il peut être utile de montrer cette fiche de données de sécurité au médecin. |
| Notes au médecin | Un antidote spécifique pour l'exposition à ce produit n'est pas connu. Le lavage gastrique et / ou l'administration de charbon actif peuvent être envisagés. Après la décontamination, le traitement doit se diriger vers le contrôle des symptômes et de l'état clinique. |

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|--|--|
| 5.1. Moyens d'extinction | Produit chimique sec ou dioxyde de carbone pour feux de faible importance, eau pulvérisée ou mousse pour feux importants. Éviter les tuyaux projetant de l'eau à forte puissance. |
| 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange | Les produits de dégradation essentiels sont des composés volatils, malodorants, toxiques, irritants et inflammables tels que le chlorure d'hydrogène, les oxydes d'azote, le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et divers composés organiques chlorés. |
| 5.3. Conseils aux pompiers | Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Approcher le feu sous le vent pour éviter tout contact avec des vapeurs dangereuses et des produits de décomposition toxiques. |

| | | |
|-----------------------|-------------------------------------|---------------|
| Material group | 6708 | Page 5 sur 17 |
| Nom du produit | ALTIPLANO DAM ^{tec} | Mai 2017 |

Lutter contre le feu depuis un emplacement protégé ou à distance maximale. Endiguer la zone pour prévenir tout écoulement d'eau. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome ainsi qu'une tenue de protection.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Il est recommandé de disposer d'un plan préétabli pour la gestion des déversements. Des réservoirs vides et hermétiques doivent être mis à disposition pour recueillir les éventuels déversements.

En cas de déversement important (impliquant 10 tonnes de produit ou plus) :

1. Utiliser un équipement de protection individuel ; voir section 8
2. Composer le numéro de téléphone d'urgence ; voir la section 1
3. Alerter les autorités.

Observer toutes les précautions de sécurité lors du nettoyage des déversements. Utiliser un équipement de protection individuel. En fonction de l'ampleur du déversement, cela signifie porter un appareil respiratoire, un masque ou une protection des yeux, des vêtements résistants aux produits chimiques, des gants et des bottes en caoutchouc.

Arrêter la source du déversement immédiatement s'il est possible de le faire en toute sécurité. Garder les personnes non protégées loin de la zone de déversement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir le déversement pour prévenir toute contamination supplémentaire de la surface, du sol ou de l'eau. Les eaux de lavage ne doivent pas pénétrer dans les canalisations des eaux de surface. Tout déversement non contrôlé dans un cours d'eau doit être signalé à l'autorité réglementaire compétente.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Il est recommandé d'envisager des moyens d'empêcher les effets néfastes des déversements, par exemple en formant une digue ou en comblant les surfaces. Voir SGH (Annexe 4, Section 6).

Si nécessaire, les canalisations des eaux de surface doivent être couvertes. Les déversements mineurs sur le sol ou une autre surface imperméable doivent être balayés ou de préférence aspirés en utilisant un équipement avec un filtre final à haut rendement. Transférer dans des récipients appropriés. Nettoyer la zone avec un détergent et beaucoup d'eau. Absorber le liquide de lavage à l'aide d'un absorbant inerte tel qu'un liant universel, la terre à Foulon, la bentonite ou toute autre argile absorbante et recueillir dans des récipients appropriés. Les récipients utilisés doivent être correctement fermés et étiquetés.

Les déversements importants absorbés par le sol doivent en être extirpés et transférés dans des conteneurs appropriés.

Les déversements dans l'eau doivent être contenus autant que possible en isolant l'eau contaminée. L'eau contaminée doit être recueillie et retirée pour traitement ou élimination.

| | | |
|-----------------------|-------------------------------------|---------------|
| Material group | 6708 | Page 6 sur 17 |
| Nom du produit | ALTIPLANO DAM ^{1ec} | Mai 2017 |

- 6.4. **Référence à d'autres sections** Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.2
Pour l'élimination, voir paragraphe 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1. **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
- Dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact corporel avec ce produit, si possible en utilisant des systèmes fermés avec commande à distance. Sinon, la substance doit être de préférence manipulée par des moyens mécaniques autant que possible. Un dispositif d'aération approprié ou une ventilation d'évacuation locale doit être installé(e). Les gaz d'échappement doivent être filtrés ou traités. En ce qui concerne la protection individuelle dans ce type de situation, voir section 8.
- Pour plus d'informations concernant son utilisation en tant que pesticide, consulter au préalable les mises en garde et les mesures de protection individuelle sur l'étiquette agréée de l'emballage ou prendre connaissance des autres directives ou politiques officielles en vigueur. Si ces dernières n'y sont pas mentionnées, voir section 8.
- Retirer les vêtements contaminés immédiatement. Les laver soigneusement après manipulation. Avant de retirer les gants, les laver avec de l'eau et du savon. Une fois le travail terminé, retirer tous les vêtements et chaussures de travail. Se doucher à l'eau et au savon. Porter uniquement des vêtements propres en quittant le lieu de travail. Laver les vêtements de protection et l'équipement de protection avec de l'eau et du savon après chaque utilisation.
- Ne pas déverser dans l'environnement. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage de l'équipement. Recueillir tous les déchets et résidus issus du nettoyage de l'équipement, etc., et les éliminer suivant la procédure en vigueur pour les déchets dangereux. Voir section 13 concernant l'élimination.
- 7.2. **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- Le produit est stable dans des conditions normales d'entreposage.
- Conserver dans des récipients bien fermés et étiquetés. L'entrepôt doit être construit avec un matériau incombustible, être fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ou les enfants. Un panneau d'avertissement indiquant "POISON" est recommandé. La salle ne doit être utilisée que pour le stockage de produits chimiques. Les aliments, les boissons, les aliments pour animaux et les graines ne devraient pas être présents. Un poste de lavage des mains devrait être disponible.
- 7.3. **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
- Ce produit est enregistré en tant que pesticide et ne peut être utilisé que dans le cadre des applications pour lesquelles il a été enregistré et selon l'étiquette approuvée par les autorités réglementaires.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1. **Paramètres de contrôle**
Valeurs limites d'exposition À notre connaissance, non établi pour les matières actives de ce produit.

| | | |
|-----------------------|-------------------------------------|---------------|
| Material group | 6708 | Page 7 sur 17 |
| Nom du produit | ALTIPLANO DAM ^{1ec} | Mai 2017 |

| | | | | |
|---------------|-----------------------------------|-------|------|--|
| Kaolin | ACGIH (USA) TLV | Année | 2015 | 2 mg/m ³ , fraction respirable de l'aérosol |
| | OSHA (USA) PEL | | 2015 | 15 mg/m ³ , poussière totale 5 mg/m ³ , fraction respirable |
| | EU, 2000/39/EC Tel que modifié | | 2009 | Non établi |
| | Germany, MAK | | 2014 | Non établi |
| | HSE (UK) WEL | | 2011 | 2 mg/m ³ , poussière respirable |

Cependant, d'autres limites d'exposition personnelle définies par la réglementation locale peuvent exister et doivent être respectées.

Napropamide

| | |
|-----------------------|-------------------|
| DNEL | 0.5 mg/kg pc/jour |
| PNEC, aquatique | 0.05 mg/l |

Clomazone

| | |
|-----------------------|---------------------|
| DNEL | 0.133 mg/kg pc/jour |
| PNEC, aquatique | 0.22 mg/l |

8.2. Contrôles de l'exposition

Lorsque ce produit est utilisé dans un système fermé, le port d'un équipement de protection individuel n'est pas requis. L'équipement décrit ci-après est destiné à d'autres situations, lorsque le recours à un système fermé n'est pas possible ou lorsqu'il est nécessaire d'ouvrir l'appareil. Envisager le besoin de sécuriser l'équipement ou le circuit de tuyauterie avant d'ouvrir.

Les précautions ci-dessous sont initialement destinées à la manipulation du produit pur et à la préparation de la solution à vaporiser, mais peuvent également s'appliquer lors de la vaporisation.

En cas d'exposition élevée accidentelle, une protection personnelle maximale peut être nécessaire, comme un masque respiratoire, un masque facial, une combinaison résistant aux produits chimiques



Protection respiratoire

Le produit n'est pas susceptible de présenter une préoccupation d'exposition des voies aériennes pendant une manipulation normale, mais en cas de déversement accidentel du matériel qui produirait une vapeur ou de la poussière lourde, les travailleurs doivent porter un équipement de protection respiratoire officiellement approuvé avec un filtre universel, y compris un filtre à particules.



Gants de protection

Porter des gants résistants aux produits chimiques, par exemple en tissu stratifié, en caoutchouc butyle ou en caoutchouc nitrile ou viton. Le temps de décomposition de ces matériaux pour ce produit est inconnu, mais on s'attend à ce qu'ils donnent une protection adéquate.



Protection oculaire

Porter des lunettes de sécurité. Il est recommandé d'avoir une douche oculaire immédiatement disponible sur le lieu de travail quand il y a un risque de contact avec les yeux.



Autres protections

Porter des vêtements résistants aux produits chimiques afin d'éviter tout contact avec la peau selon l'ampleur de l'exposition. Dans la plupart des situations de travail normales où l'exposition à cette substance ne peut pas être évitée pendant une durée brève, le port

| | | |
|-----------------------|-------------------------------------|---------------|
| Material group | 6708 | Page 8 sur 17 |
| Nom du produit | ALTIPLANO DAM ^{1ec} | Mai 2017 |

d'un pantalon imperméable et d'un tablier fabriqué à base de tissu résistant aux produits chimiques ou d'une combinaison en polyéthylène (PE) sera suffisant. Les combinaisons en polyéthylène doivent être éliminées après utilisation en cas de contamination. En cas d'exposition considérable ou prolongée, des combinaisons en tissu stratifié imperméable peuvent être nécessaires.

Protection de l'opérateur selon les autorités françaises

- Pour protéger l'opérateur, porter :

> Pendant le mélange/chargement :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166-168.

> Pendant l'application :

- Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166-168 ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

Si application avec tracteur avec cabine

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;

Si application avec tracteur sans cabine

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;

> Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Lunettes norme EN 166-168.

- Pour protéger le travailleur s'il est amené à intervenir après le traitement, porter une combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques

| | |
|---|---------------------------------|
| Aspect | Solide marron (granulés) |
| Odeur | Faible odeur chimique |
| Seuil olfactif | Non déterminé |
| pH | Dispersion 1% dans l'eau : 6.03 |
| Point de fusion/point de congélation | Non déterminé |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Non déterminé |

| | | |
|-----------------------|-------------------------------------|---------------|
| Material group | 6708 | Page 9 sur 17 |
| Nom du produit | ALTIPLANO DAM ^{1ec} | Mai 2017 |

| | |
|---|--|
| Point d'éclair | Non déterminé |
| Taux d'évaporation | Non déterminé |
| Inflammabilité (solide/gaz) | Non inflammable |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Non déterminées |
| Pression de vapeur | Napropamide : 2.2×10^{-5} Pa à 25°C Clomazone : 1.92×10^{-2} Pa à 25°C |
| Densité de vapeur | Non déterminée |
| Densité relative | Non déterminée |
| | Densité versement: 0.59 g/cm ³ Densité après tassement: 0.60 g/cm ³ |
| Solubilité(s) | Les solvants organiques ont tendance à extraire les ingrédients actifs des capsules. Solubilité de la napropamide à 20 ° C dans: ethyl acetate 290 g/l n-heptane 11.1 g/l eau 0.074 g/l (à 25°C) La clomazone est soluble dans l'acétone, l'acétonitrile, le chloroforme, la cyclohexanone, le dichlorométhane, le méthanol, le toluène, l'heptane, le diméthylformamide. Solubilité de la clomazone dans l'eau: 1100 mg /l |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Napropamide : $\log K_{ow} = 3.3$ à 25°C Clomazone : $\log K_{ow} = 2.5$ |
| Température d'auto-inflammabilité | Non déterminée |
| Température de décomposition | Non déterminée |
| Viscosité | Non déterminée |
| Propriétés explosives | Non explosif |
| Propriétés oxydantes | Non oxydant |
| 9.2. Autres informations | |
| Miscibilité | Le produit est dispersible dans l'eau. |

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--|--|
| 10.1. Réactivité | À notre connaissance, le produit n'a aucune réactivité particulière. |
| 10.2. Stabilité chimique | Le produit est stable pendant la manipulation normale et le stockage à température ambiante. |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Aucune connue. |
| 10.4. Conditions à éviter | Le chauffage du produit entraînera des vapeurs nocives et irritantes. |
| 10.5. Matières incompatibles | Aucune connue. |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | Voir sous-section 5.2. |

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

| | |
|--|--|
| 11.1. Information sur les effets toxicologiques | * = Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <u>Produit</u> | |
| Toxicité aiguë | Le produit n'est pas considéré comme nocif lors d'expositions |

| | | |
|-----------------------|-------------------------------------|----------------|
| Material group | 6708 | Page 10 sur 17 |
| Nom du produit | ALTIPLANO DAM ^{tec} | Mai 2017 |

| | |
|--|---|
| | uniques. * La toxicité aiguë se mesure comme suit: |
| Voie(s) de pénétration - ingestion | DL ₅₀ , voie orale, rat : > 2000 mg/kg (méthode OCDE 420) |
| - peau | DL ₅₀ , voie cutanée, rat : > 2000 mg/kg (méthode OCDE 402) |
| - inhalation | CL ₅₀ , inhalation, rat : > 4.71 mg/l/4 h (méthode OCDE 403) |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Non irritant pour la peau (méthode OCDE 404). * |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Non irritant pour les yeux (méthode OCDE 405). * |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | N'est pas un sensibilisant cutané (méthode OCDE 429). * |
| Effet mutagène sur les cellules germinales | Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être mutagène. * |
| Effet cancérogène | Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour causer le cancer. * |
| Toxicité pour la reproduction..... | Le produit ne contient aucun ingrédient ayant des effets néfastes sur la reproduction. * |
| STOT – exposition unique | À notre connaissance, aucun effet spécifique n'a été observé après une seule exposition. * |
| STOT – exposition répétée | Ce qui suit a été mesuré sur l'ingrédient actif clomazone: Organe cible: foie LOAEL: 4000 ppm (400 mg / kg pc / jour) dans une étude sur le rat de 90 jours (méthode OCDE 408). À ce niveau de dose, on a observé une augmentation du poids du foie et une augmentation du cholestérol. * |
| Danger par aspiration | Le produit ne présente pas de risque de pneumonie par aspiration. * |
| Symptômes et effets, aigus et différés | Possible irritation. |

Ce produit contient de la **napropamide** et de la **clomazone microencapsulée**s. La toxicité des substances encapsulées est inférieure à celle des substances elles-mêmes. Elle se rapproche de la toxicité des substances uniquement dans les cas où les actions de broyage cassent les capsules, libérant ainsi les ingrédients actifs.

Napropamide

| | |
|--|---|
| Toxicocinétique, métabolisme et distribution | La Napropamide est rapidement absorbée après administration orale. Elle est principalement distribuée dans les intestins. Elle est largement métabolisée. L'excrétion est presque terminée après quatre jours. Il n'y a aucune preuve d'accumulation. |
| Toxicité aiguë | La Napropamide n'est pas considérée comme nocive après une exposition unique. * La toxicité aiguë se mesure comme suit: |
| Voie(s) de pénétration - ingestion | DL ₅₀ , voie orale, rat : > 5000 mg/kg (méthode similaire à OCDE 401) |
| - peau | DL ₅₀ , voie cutanée, lapin : > 2000 mg/kg (méthode similaire à OCDE 402) |
| - inhalation | CL ₅₀ , inhalation, rat : > 4.8 mg/l/4 h (méthode OCDE 403) |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Non irritant pour la peau (méthode similaire à OCDE 404). * |

| | | |
|-----------------------|--|----------------|
| Material group | 6708 | Page 11 sur 17 |
| Nom du produit | ALTIPLANO DAM ^{1^{ec}} | Mai 2017 |

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Légèrement irritant pour les yeux (méthode OCDE 405). *

Sensibilisation respiratoire ou cutanée N'est pas un sensibilisant cutané.*

Clomazone

Toxicocinétique, métabolisme et distribution La clomazone est rapidement absorbée et excrétée. Elle est largement distribuée dans le corps et presque complètement métabolisée. Il n'y a aucune preuve d'accumulation.

Toxicité aiguë La clomazone est nocive par ingestion. La toxicité aiguë est mesurée comme suit:

Voie(s) de pénétration - ingestion DL₅₀, voie orale, rat (femelle) : 768 mg/kg (méthode OCDE 425)

- peau DL₅₀, voie cutanée, rat : > 2000 mg/kg (méthode OCDE 402) *

- inhalation CL₅₀, inhalation, rat : > 5.02 mg/l/4 h (méthode OCDE 403) *

Corrosion cutanée/irritation cutanée Légèrement irritant pour la peau (méthode OCDE 404).*

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Légèrement irritant pour les yeux (méthode OCDE 405).*

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Non-sensibilisant cutané (méthode OCDE 429)*.

Condensat de Sodium alkylnaphtalènesulfonate-formaldéhyde

Toxicité aiguë La substance n'est pas considérée comme nocive après une exposition unique. *

- ingestion DL₅₀, voie orale, rat : > 5000 mg/kg

Voie(s) de pénétration

- peau DL₅₀, voie cutanée, rat : non disponible

- inhalation CL₅₀, inhalation rat : non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée Peut être légèrement irritant pour la peau. *

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritant pour les yeux.

STOT – exposition unique L'inhalation de poussières peut provoquer une irritation des voies aériennes. Il n'est pas clair si les critères de classification sont respectés.

Condensat de sodium naphtalènesulfonate-formaldéhyde

Toxicité aiguë La substance n'est pas considérée comme nocive lors d'une exposition unique.*

Voie(s) de pénétration - ingestion DL₅₀, voie orale, rat : non disponible

- peau DL₅₀, voie cutanée, rat : non disponible

- inhalation CL₅₀, inhalation rat : non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée Peut être légèrement irritant pour la peau. *

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Non sensibilisant cutané.*

| | | |
|-----------------------|-------------------------------------|----------------|
| Material group | 6708 | Page 12 sur 17 |
| Nom du produit | ALTIPLANO DAM ^{1ec} | Mai 2017 |

STOT – exposition unique L'inhalation de poussière peut provoquer une irritation des voies aériennes. Il n'est pas clair si les critères de classification sont respectés.

Sodium 2-[methyloleoylamino]ethane-1-sulphonate

Toxicité aiguë La substance est nocive par ingestion
- ingestion DL₅₀, voie orale, rat : 1700 mg/kg

Voie(s) de pénétration
- peau DL₅₀, voie cutanée, rat : non disponible
- inhalation CL₅₀, inhalation, rat : non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée Modérément irritant pour la peau.*

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sévèrement irritant pour les yeux.

Nitrate de sodium

Toxicocinétique, métabolisme et distribution Le sodium sous forme ionique est un constituant du corps normal dans un intervalle étroit. Cet intervalle ne sera pas dépassé, sauf localement dans des situations inhabituelles telles que des accidents. L'ion nitrate devrait être absorbé et largement distribué dans le corps.

Toxicité aiguë La substance n'est pas considérée comme nocive. * La toxicité aiguë est mesurée comme suit:

Voie(s) de pénétration
- ingestion DL₅₀, voie orale, rat : 3430 mg/kg (méthode OCDE 401)
- peau DL₅₀, voie cutanée, rat : > 5000 mg/kg (mesuré sur une substance similaire, méthode OCDE 402)
- inhalation CL₅₀, inhalation, rat : non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant pour la peau (mesuré sur un produit similaire, méthode OCDE 404). *

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritant pour les yeux (méthode OCDE 405).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée N'a pas provoqué de sensibilisation (méthode OCDE 429). *

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. **Toxicité** Le produit est un herbicide et devrait donc être toxique pour toutes les plantes. Le produit est dangereux pour les daphnies et les poissons. Il est considéré comme non toxique pour les microorganismes et les macroorganismes du sol, les oiseaux et les insectes.

L'écotoxicité mesurée sur le produit est:

| | | |
|-----------------|---|--|
| - Poisson | Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) | 96-h CL ₅₀ : 33.6 mg/l |
| - Invertébrés | Daphnies (<i>Daphnia magna</i>) | 48-h CE ₅₀ : 37.0 mg/l |
| - Algues | Diatomés (<i>Navicula pelliculosa</i>) | 72-h C ₅₀ E _r : 44.5 g/l |
| - Plantes | Lentille d'eau (<i>Lemna gibba</i>) | 7-jours DL ₅₀ : 1.13 mg/l |
| - Vers de terre | <i>Eisenia foetida</i> | 14-jours CL ₅₀ : 300 mg/kg sol |
| - Abeilles | Abeilles (<i>Apis mellifera</i>) | DL ₅₀ , oral: > 214.6 µg/abeille |

| | | |
|-----------------------|-------------------------------------|----------------|
| Material group | 6708 | Page 13 sur 17 |
| Nom du produit | ALTIPLANO DAM ^{1ec} | Mai 2017 |

DL₅₀, cutané: > 500 µg/abeille

- 12.2. **Persistence et dégradabilité** Le **napropamide** est biodégradable dans l'environnement. Les demi-vies de dégradation primaire varient selon les circonstances, de quelques jours à quelques mois dans le sol aérobie et l'eau. La dégradation se produit microbiologiquement.
- La **clomazone** est modérément persistante dans l'environnement. La demi-vie de dégradation primaire varie selon les circonstances, de quelques semaines à quelques mois dans les sols aérobie et l'eau. La dégradation se produit microbiologiquement.
- Le produit contient de petites quantités d'autres ingrédients qui ne sont pas facilement biodégradables et qui ne sont pas dégradables dans une usine de traitement des eaux usées.
- 12.3. **Potentiel de bioaccumulation** Voir section 9 concernant les coefficients de partage octanol-eau.
- Napropamide:** le facteur de bioaccumulation mesuré de la **napropamide** est de 98 (Bluegill sunfish (*Lepomis macrochirus*)). Elle est excrétée dans les 7 jours.
- Clomazone:** le facteur de bioaccumulation mesuré de la clomazone est 27 - 40. Elle est rapidement excrétée.
- 12.4. **Mobilité dans le sol** La **napropamide** n'est pas mobile dans le sol. Dans des conditions normales, la **clomazone** a une mobilité modérée dans le sol.
- 12.5. **Résultats des évaluations PBT et vPvB** Aucun des ingrédients ne répond aux critères qui définissent les produits PBT ou vPvB.
- 12.6. **Autres effets néfastes** Aucun autre effet dangereux pour l'environnement n'est connu.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets Les quantités de substances restantes et les emballages vides, mais sales, doivent être considérés comme des déchets dangereux.
- L'élimination des déchets et des emballages doit toujours s'effectuer conformément à l'ensemble des réglementations locales en vigueur.
- Élimination du produit Ne pas jeter les déchets à l'égout.
 Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.
- Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires, les fourrages ou le grain lors du stockage ou de l'élimination. Ne pas déverser dans les réseaux d'égouts.
- Élimination des emballages Vider, rincer 3 fois (ou utiliser une alternative équivalente) et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-

| | | |
|-----------------------|-------------------------------------|----------------|
| Material group | 6708 | Page 14 sur 17 |
| Nom du produit | ALTIPLANO DAM ^{1ec} | Mai 2017 |

Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

Code d'élimination des déchets 020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

♣SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classification ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO

- 14.1. **Numéro ONU** 3077
- 14.2. **Nom d'expédition des Nations Unies** Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (napropamide et clomazone)
- 14.3. **Classe(s) de danger pour le transport** 9
- 14.4. **Groupe d'emballage** III
- 14.5. **Dangers pour l'environnement** .. Polluant marin
- 14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Évitez tout contact inutile avec le produit. Une mauvaise utilisation peut causer des dommages sur la santé. Ne pas rejeter dans l'environnement.
- 14.7. **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC** Le produit n'est pas transporté en vrac par bateau.

♣SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- 15.1. **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement** Catégorie Seveso (Dir. 2012/18 / UE): dangereux pour l'environnement.
L'employeur évalue les risques pour la sécurité ou la santé ainsi que tout effet possible sur les grossesses ou l'allaitement des travailleuses et décide des mesures à prendre (Dir. 92/85 / CEE).
Les jeunes de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à travailler avec le produit.
Tous les ingrédients sont couverts par la législation européenne sur les produits chimiques
- 15.2. **Évaluation de la sécurité chimique** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise pour ce produit.
- 15.3. **Autres** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. (Directive 1999/45/CE, article 10, n° 12)
Protection des travailleurs : réglementation française
Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale, articles L 461.1 à L 461.7. Voir tableaux des maladies professionnelles (R 461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O.
Prévention médicale : Code du travail
- article R 234.9 et 10 (femmes)

| | | |
|-----------------------|-------------------------------------|----------------|
| Material group | 6708 | Page 15 sur 17 |
| Nom du produit | ALTIPLANO DAM ^{tec} | Mai 2017 |

- article R 234.16/20/21 (jeunes travailleurs)
- articles R 231-35 et 38 (formation)

Arrêté du 08/10/1990 (travail temporaire)

Délai de réentrée :

En matière de protection des travailleurs, l'arrêté du 12 septembre 2006 précise les délais de rentrée suivants sur les parcelles traitées: Cultures à l'extérieur de locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation.

Protection de l'environnement :

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :
rubrique ICPE à partir du 01/06/2015 : 4510

Agiter énergiquement la préparation pendant l'application.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Modifications

appropriées de la fiche

de données de sécurité ... Corrections mineures uniquement

| | | |
|-----------------------------|-------------------|---|
| Liste des abréviations | ACGIH | American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygienistes industriels gouvernementaux) |
| | ADR | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route |
| | AIHA | American Industrial Hygiene Association (Association américaine de l'hygiène au travail) |
| | ALT | Alanine transaminase |
| | AST | Aspartate transaminase |
| | CAS | Chemical Abstracts Service (Numéro de registre de la substance) |
| | CE | Communauté Européenne |
| | CE ₅₀ | Concentration d'effet 50 % |
| | CrE ₅₀ | Concentration d'effet 50 % basée sur la croissance |
| | CL ₅₀ | Concentration létale 50 % |
| | CLP | Classification, Labelling and Packaging ; renvoie au règlement UE 1272/2008 tel qu'amendé |
| | CI ₅₀ | Concentration d'inhibition 50% |
| | Convention MARPOL | : établie par l'International Maritime Organisation (IMO) pour la prévention de la pollution Marine |
| | CS | Suspension de capsule |
| | Dir. | Directive |
| | DL ₅₀ | Dose létale 50 % |
| | DNEL | Dose dérivée sans effet |
| | DPD | Dangerous Preparation Directive ; renvoie à la directive 1999/45/CE telle qu'amendée |
| | DSD | Dangerous Substance Directive ; renvoie à la directive 67/548/EEC telle qu'amendée |
| | ErC ₅₀ | 50% Effet Concentration sur la base du taux de croissance |
| | EINECS | European INventory of Existing Commercial Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques existantes) |
| | ELINCS | European List of Notified Chemical Substances (Liste européenne des substances chimiques notifiées) |
| | FIFRA | Federal Insecticide, Fungicide and Rodenticide Act (Acte fédéral |

| | | |
|-----------------------|-------------------------------------|----------------|
| Material group | 6708 | Page 16 sur 17 |
| Nom du produit | ALTIPLANO DAM ^{tec} | Mai 2017 |

| | |
|-----------|--|
| | Insecticide, Fongicide et Rodenticide) |
| GHS | Globally Harmonized classification and labelling System of chemicals (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques), Cinquième édition révisée en 2013 |
| HSE | Health & Safety Executive, Royaume-Uni (Cadre de santé et de sécurité) |
| IARC | International Agency for Research on Cancer (Agence Internationale de Recherche sur le Cancer) |
| IATA | Association Internationale de Transport |
| IBC | Code International Bulk Chemical (Code international des produits chimiques en vrac) |
| ICAO | Organisation de l'aviation civile internationale |
| IMDG | Code maritime international des marchandises dangereuses |
| ISO | International Organisation for Standardization (Organisation Internationale pour la standardisation) |
| IUPAC | International Union of Pure and Applied Chemistry (union internationale de la chimie pure et appliquée) |
| Kow | Coefficient de partage octanol-eau |
| LOAEL | Lowest Observed Adverse Effect Level (niveau le plus bas d'effet indésirable observé) |
| MAK | Maximale Arbeitsplatz-Konzentration |
| N.s.a. | Non spécifié par ailleurs |
| NOAEL | No Observed Adverse Effect Level (Niveau où aucun effet indésirable observé) |
| NOEC | No Observed Effect Concentration (Aucun effet de la concentration observé) |
| NOEL | No Observed Effect Level (Niveau où aucun effet observé) |
| OCDE | Organisation de Coopération et de Développement Économiques |
| OMS (WHO) | Organisation Mondiale de la Santé |
| OPPTS | Office of Prevention, Pesticides and Toxic Substances (office de prevention, des pesticides et substances toxiques) |
| OSHA | Occupational Safety and Health Administration (Sécurité Professionnelle et Administration de Santé) |
| PBT | Persistent, Bioaccumulative, Toxic (rémanent, bioaccumulatif, toxique) |
| PEL | Limite d'exposition personnelle |
| PNEC | Concentration prédite sans effet |
| Reg. | Réglementation |
| RID | Règlement relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses |
| Phrase R | Phrase de risque |
| Phrase S | Phrase de sécurité |
| QSAR | Quantitative Structure-Activity Relationship (Relation d'Activité de structure Quantitative) |
| SC | Suspension Concentrate (concentré en suspension) |
| STOT | Toxicité spécifique d'organe cible |
| TLV | Valeur limite du seuil |
| TWA | Time Weighed Average (Temps moyen pondéré) |
| UE | Union Européenne |
| US-EPA | Environmental Protection Agency USA (Agence de protection environnementale des USA) |
| vPvB | very Persistent, very Bioaccumulative (très rémanent, très bioaccumulatif) |
| WEEL | Limite d'exposition environnementale professionnelle |

| | | |
|-----------------------|-------------------------------------|----------------|
| Material group | 6708 | Page 17 sur 17 |
| Nom du produit | ALTIPLANO DAM ^{tec} | Mai 2017 |

WEL Limite d'exposition professionnelle
w/w weight/weight (poids/poids)

Références Les données mesurées sur le produit sont la propriété de la société et ne sont pas publiées. Les données sur les ingrédients sont disponibles dans la littérature officielle et sont accessibles depuis plusieurs emplacements.

Méthode utilisée pour la classification Données de tests

Mentions de danger CLP utilisées

| | |
|--------|--|
| H272 | Peut aggraver un incendie; comburant. |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| EUH208 | Contient de la benzothiazolinone. Peut produire une réaction allergique. |
| EUH210 | Fiche de données sécurité disponible sur demande. |
| EUH401 | Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. |

Conseils sur la formation Ce produit doit être utilisé uniquement par des personnes qui connaissent ses propriétés dangereuses et qui ont été formées aux mesures de sécurité requises.

Les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité sont exactes et fiables mais les utilisations de ce produit varient et des situations non envisagées par FMC Corporation peuvent exister. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes spécifiques à des applications particulières. Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.